

Eb - Conclusion et synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les quatre éventualités ci-dessous

- L'Installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses
 L'Installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses

L'Installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

L'Installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité
 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
 10. La piscine privée ou le bassin de la fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
 Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
 Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F - Anomalies identifiées			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Aucune			

(D) Référence des anomalies* «lon h norme ou la spécification «clinique utilisée

(2) Référence de* mesures compensatoires selon la norme ou h spécification technique utilisée.

(J) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exclusive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.

G.1. - Informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé des informations
B11.a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité < ou égal 30 mA.

(I) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

G.2. - Constatations diverses		
N° article(m)	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
E.1 d	- installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielles principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence et caractéristiques	
E.1 d	- le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	

(I) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

G.3. - Avertissement particulier		
N° article(n)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs
Aucun		

Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électrique qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

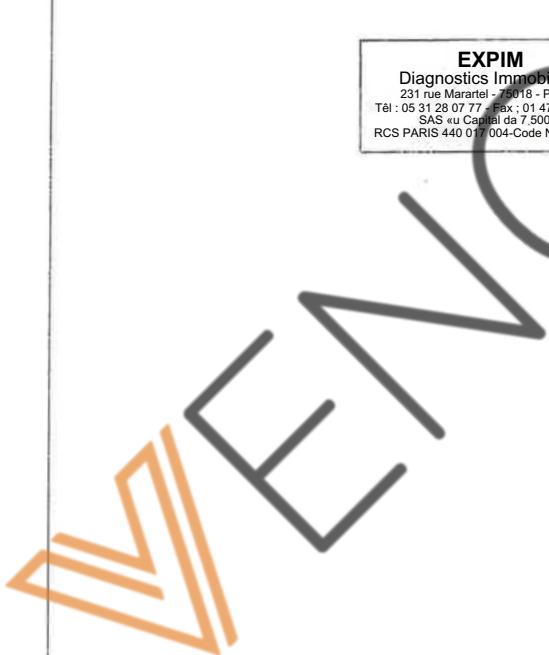
Fait en nos locaux, le 20/07/2022

Validité : 19/07/2025

Dan BALLOUKA

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

EXPIM
Diagnostics Immobiliers
231 rue Marcatel - 75018 - PARIS
Tél : 05 31 28 07 77 - Fax : 01 47 68 35 23
SAS au Capital de 7 500 €
RCS PARIS 440 017 004-Code NAF 7112B



H - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne, L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faire lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (mémo pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériaux électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

I - Objectif des dispositifs et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (D)	Objectif des dispositifs et description des risques encourus
1	Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installaton électrique.
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistance Darioollo, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupa-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équivalente dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégié, en cas de défaut l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en œuvre de l'insolation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériaux électriques présentant des risques de contact direct : les matériaux électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériaux électriques anciens, fils électriques dénudés, bûmes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériaux électriques vêtus ou inadaptés à l'usage : ces matériaux électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée

J - Informations complémentaires

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositifs et description des risques encourus
11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrisation, au moment de l'introduction des fiches males non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

Domaine d'application du diagnostic de l'état des installations électriques à usage domestique :

Le domaine d'application du diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation.

Il est rédigé autant de rapports de diagnostics qu'il existe d'appareils généraux de commande et de protection (AGCP) présents. Les appareils généraux de commande et de protection (AGCP), dédiés exclusivement à l'injection d'énergie électrique sur le réseau public de distribution, ne sont pas concernés par cette disposition.

Le domaine d'application comprend les circuits extérieurs alimentés depuis l'appareil général de commande et de protection de l'installation intérieure, comme par exemple, l'éclairage des jardins, le portail, etc.

L'absence d'appareil général de commande et de protection ne dispense pas de la réalisation d'un diagnostic.

Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits à basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative, ainsi que les parties d'installation privative éventuellement situées dans des parties communes.

Sont «dus» du champ d'application les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc... lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension < ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

Les postes à haute tension privée et les installations à haute tension éventuellement associées sont exclus du domaine d'application.

Le diagnostic ne concerne ni les matériels d'utilisation autres que fixes, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visibles de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 du Fascicule de Documentation (FD C 16-600).

Dans ce contexte, la localisation exhaustive de toutes les anomalies n'est pas obligatoire. Il est ainsi admis que l'opérateur de diagnostic ne procéde A la localisation que d'une anomalie par point de contrôle concerné. A titre d'exemple,

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Les installations de stockage par batteries ou de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement A l'installation intérieure ne sont pas couvertes par ce présent document, mais sont notées en constatations diverses dans le rapport de diagnostic comme n'ayant pas été vérifiées.

Responsabilités du donneur d'ordre :

- + Préalablement A la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant :
- ♦ informe, ou fait informer par l'opérateur de diagnostic, les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure du diagnostic,
- + conseille aux occupants éventuels d'être présents lors du diagnostic.
 - Leur demande ou, s'il est lui-même l'occupant, fait en sorte :
- + de s'assurer de la possibilité de mettre hors tension toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic,
- + de signaler à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc...),

* que les équipements qui pourraient être sensibles à une mise à basse tension (matériels programmables par exemple) ou qui pourraient être déteriorés lors de la remise à basse tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc...) soient mis à basse tension par l'occupant, préalablement au diagnostic.

- Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

- ♦ fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances sont accessibles, y compris les bassins de fontaines et les locaux techniques des piscines,
- ♦ s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le gestionnaire du réseau public de distribution,

+ s'assure que les parties communes, où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic, sont accessibles.

Responsabilités de l'opérateur de diagnostic :

Si l'une des conditions du paragraphe ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne peut être réalisé en totalité. L'opérateur de diagnostic consigne dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, l'opérateur de diagnostic :

- + attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée,
- ♦ rappelle au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic :

- Est limitée aux points effectivement vérifiés ;

- Ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation qui ne lui aurait pas été signalée préalablement au diagnostic.

■ Ne peut être étendue au risque de non rebranchement du ou des appareils de coupure et de protection.

+ conseille le ou les occupants d'être présent(s) ou représenté(s) lors du diagnostic afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous tension de l'installation.

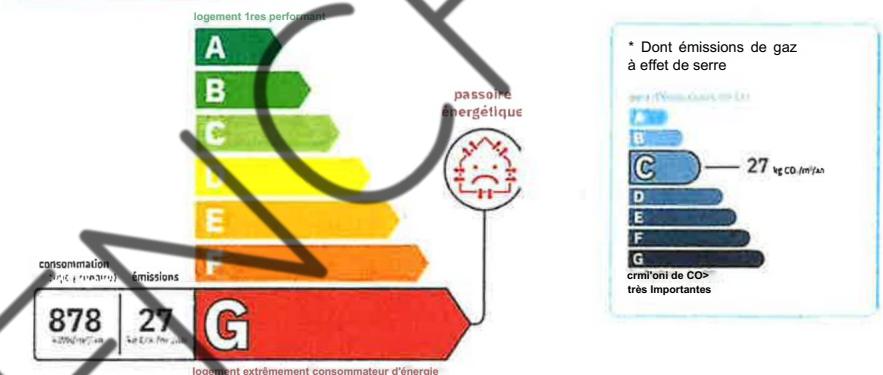
DPE diagnostic de performance
LZ EZ énergétique (logement)

n° : 2275E1658827Z
établi le: 20/07/2022
valable jusqu'au : 19/07/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologiegouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

adresse : 169 boulevard Saint-Germain 75006 PARIS
Escalier de service au 3ème - 5ème Etage - Porte : Face - Gauche - N° 9
Lot : N° 36
type de bien : Chambre - 5ème Etage
année de construction : Avant 1949
surface habitable : 7.77m²
propriétaire : M. [REDACTED]
adresse : 21 rue [REDACTED] 75016 PARIS

Performance énergétique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges Voir



entre 470€ et 670€

par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

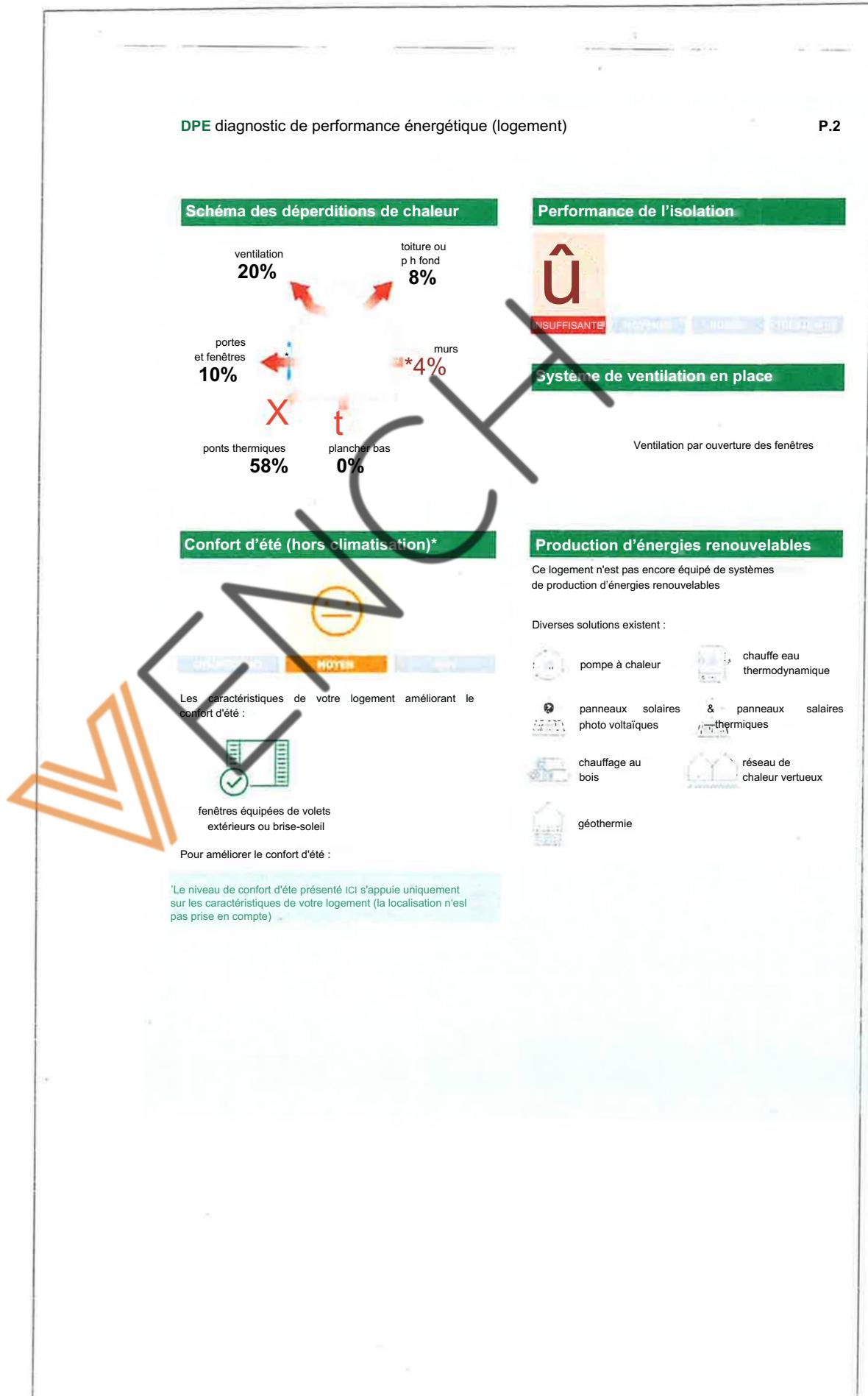
EXPIM
231 rue Marcadet
75018 PARIS
diagnostiqueur : Dan Ballouka

tel: 06.31.28.87.77
email : ballouka@expim.fr
n° de certification : DTI2134
organisme de certification : DEKRA Certification



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

P.2



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.3

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	& répartition des dépenses
a chauffage	f électricité	3725 11 620 p i +	entre 240€ et 360€
« eau chaude sanitaire	f électricité	3 064 il 3326.1 »	entre 210€ et 300€
e refroidissement		0 < ..	0€
g éclairage	♦ électricité	34(15e i »	entre 0€ et 10€
auxiliaire		0 < ..	0€
énergie totale pour les usages recensés :		6823 kWh (2.967 kWhff)	entre 470€ et 670€ par an

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réduite à 29°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 1058 par logement et par jour.

cl - énergie flivte

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

A Scutez les consommations cfonctet neceIMct «v cAxtUcs, A u canutation, à la production d'eau claudie sanitaire, à l'éclairage <H aux auxiliaires (ventilatrices, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (cloctroficnager, appareils électroniques..) ne sont pas compatibilités

A Les Factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de rannée (hiver froid ou doux) .1 riemdxe descomstainq te (ognumi ri iMbitxIM de vie, entrodon des équipements.

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver -> 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,

soit

c'est -20% sur votre facture soit -63€ par an.

astuces (plus facile si le logement dispose de solution» de pilotage clivates)

* Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.

** Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

astuces

-» Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.

** Aérez votre logement la nuit.

Si climatisation,

température recommandée en été -» 28°C

B

Consommation recommandée -» 56€/jour

“ d'eau chaude à 40°C

Ô Estimation faite par rapport à la surface de votre logement
O (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 408

Ô 23€ consommés en moins par jour,

Ô c'est-17% sur votre facture soit-43€ par an

astuces

-» Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.

-» Réduisez la durée des douches.

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

DPE diagnostic de performance énergétique (logement) p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Murs Nord Ouest cloison de plâtre donnant sur circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur, non isolé	Insuffisante
plancher bas	Pas de plancher déperditif	très bonne 1
plafond	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur paroi extérieure, isolé	Insuffisante
g portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes bois ou bois métal et double vitrage	Insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

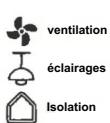
	description	
thermometre	chauffage	Installation de chauffage seul classique (système Individuel) Générateur à effet Joule direct (Energie: Électricité) En mette ur(s): Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
alarme	pilotage	Générateur avec régulation par pièce. Équipement : par pièce avec minimum de température. Système : radiateur/ con vecteur
thermometre	eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation horizontal installé en 201G, de type accumulé (système Individuel)
thermometre	climatisation	
ventilateur	ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4 bis

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



type d'entretien

- Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air Intérieur.
- Nettoyer les ampoules et luminaires
- Faire vérifier et compléter les Isolants par un professionnel -* tous les 20 ans

EN

DPE diagnostic de performance énergétique

p.5

Recommandation (TaméUorati on de la performance)



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack O d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux O+O ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack O avant le pack O). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 8240 à 11160€

lot

description

performance recommandée



chauffage

Mise en place d'une pompe à chaleur air/air avec eau chaude produite par la pompe à chaleur



portes et fenêtres

Installation de portes toutes menuiseries isolé

$Uw \leq 1.3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw \geq 0.3$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 0 à 0€

lot

description

performance recommandée

Commentaires :

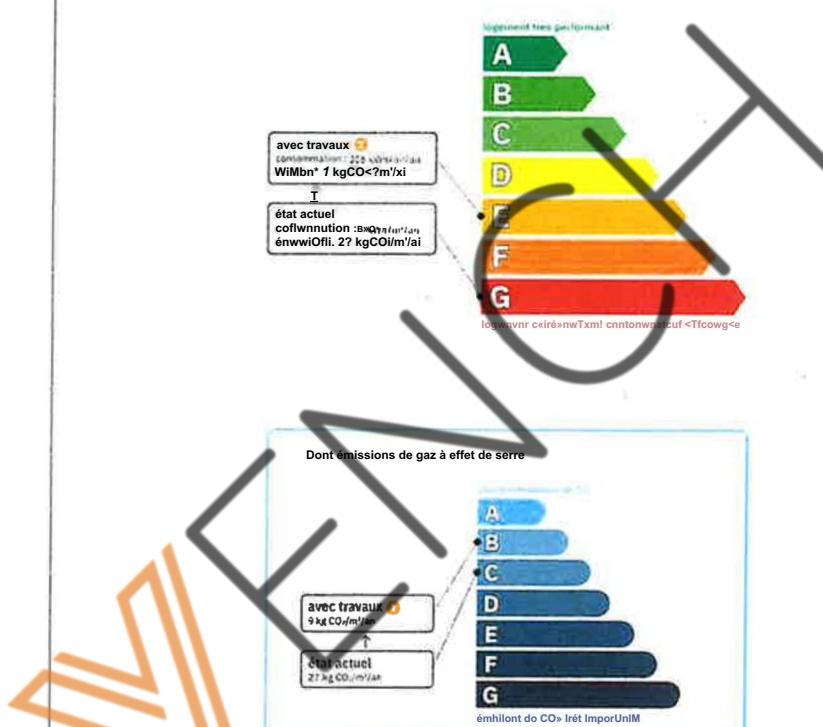


DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.6

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
www.faire.fr/trouver-un-conseiller
OU 0808 800 700 (prix d'un appel local)
Vous pourrez trouver des aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.fr/aides-primes-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fouilles, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » (obligation de travaux avant 2028).

DPE/ANNEXES p.1

Fiche technique du logement

Celle fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignée par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificat qui l'a certifiée (diagnosticurMis.din.developpement-urable.jcuv.fr).

Référence du logiciel validé : WInDPE v3
Référence du DPE : CT81430B
Invarier fiscal du logement : Non communiqué
Référence de la parcelle cadastrale Section : B1 - Numéro : 40
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021
Justificatifs fournis pour établir le DPE : Néant

 **Explications personnelles sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles**

Les modes de vie et l'utilisation personnalisée du chauffage et de l'eau chaude vont mener à des différences avec le résultat obtenu (estimé).

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	/	75006
altitude	doceel tli iqym	60m
type de bâtiment	Observé t mesuré	Appartement on Immeuble collectif
âge de construction	a Estimé	Jusqu'à 1948
surface habitable	P Observé / mesuré	7.77m ²
nombre de niveaux	P Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesure	3.20m



DPE/ANNEXES

p.2

Fiche technique du logement (suite)

surface	P	Observé/mesuré	7.77
type	P	Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
type de toiture	/		Combles aménagés
isolation	P	Observé/mesuré	Oui
type isolation	X	Valeur par défaut	ITE
épaisseur isolant	P	Observé/mesuré	Inconnue
année isolation	X	Valeur par défaut	Inconnue
inertie	P	Observé/mesuré	Légère
mitoyenneté	P	Observé/mesuré	Paroi extérieure
b	X	Valeur par défaut	1
surface totale (m ²)	P	Observé/mesuré	2.72
surface opaque (m ²)	P	Observé/mesuré	1.25 (dédoue de la surface des menuiseries)
type	P	Observé/mesuré	Cloison de plâtre
épaisseur moyenne (cm)	P	Observé/mesuré	Sâ +
isolation	P	Observé/mesuré	Non
inertie	P	Observé/mesuré	Légère
orientation	P	Observé/mesuré	Nord Ouest
type de local non chauffé	P	Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
surface Alu	P	Observé/mesuré	2.72
isolation Alu	P	Observé/mesuré	Non
surface Aue	P	Observé/mesuré	4.9
isolation Aue	P	Observé/mesuré	Non
surface	P	Observé/mesuré	1.47
type	P	Observé/mesuré	bols
largeur du dormant	P	Observé/mesuré	S
localisation	P	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	P	Observé/mesuré	Sans retour
mur affilié	/		Mur 1 • Cloison de plâtre
type de local non chauffé	P	Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
surface Alu	P	Observé/mesuré	2.72
isolation Alu	P	Observé/mesuré	Non
surface Aue	P	Observé/mesuré	4.9
isolation Aue	P	Observé/mesuré	Non
fenêtres / baie 1 nombre	P	Observé/mesuré	1
surface	P	Observé/mesuré	0.60
type	P	Observé/mesuré	Menuiserie bols ou bols métal
largeur du dormant	P	Observé/mesuré	5
localisation	P	Observé/mesuré	Au nu extérieur

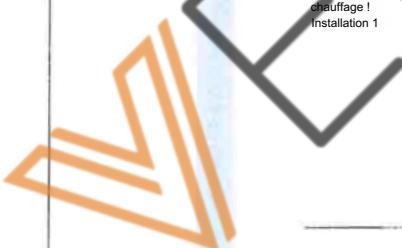
DPE/ANNEXES

p.3

Fiche technique du logement (suite)

retour isolant	P	Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi	P	Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage	P	Observé/mesuré	Double vitrage	
année vitrage	!		A partir de 2006	
étanchéité	t		Présence de joint	
Inclinaison	P	Observé/mesuré	Vertical	
épaisseur lame d'air	P	Observé/mesuré	16	
remplissage	X	Valeur par défaut	Air sec	
orientation	£)	Observé/mesuré	Nord Est	
mur/plancher haut affilié	/		Plancher haut 1 - Plafond avec ou sans remplissage	
mitoyenneté	P	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
système de ventilation 1	Type	P	Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	/		Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	P	Observé/mesuré	7.77
	générateur type	P	Observé/mesuré	Générateur à effet Joule direct
énergie utilisée	P	Observé/mesuré	Électricité	
régulation type	P	Observé/mesuré	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF** et NF***	
émetteur type	P	Observé/ mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, N F** et NF***	
émetteur année installation	P	Observé/mesuré	2010	
distribution type	P	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution	
en volume habitable	P	Observé/mesuré	Oui	
nom du générateur	P	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct	
numéro d'intermittence	P	Observé/mesuré	1	
émetteur	P	Observé/mesuré	Principal	
fonctionnement ccs	P	Observé/mesuré	Chauffage seul	
nombre de niveau chauffé	P	Observé/mesuré	1	
production type	P	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation horizontal	
installation type	P	Observé/mesuré	Individuelle	
localisation	P	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës	
systèmes d'eau chaude sanitaire/ Installation 1	volume ballon (L)	P	Observé/mesuré	100
	énergie	P	Observé/mesuré	Électrique
	ancienneté	X	Valeur par défaut	2010
	type de production d'ecs	P	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	P	Observé/mesuré	1

systèmes de chauffage !
Installation 1



systèmes d'eau
chaude sanitaire/
Installation 1





EXPI M
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Dan Ballouka, représentant du Cabinet EXPIM, atteste par la présente, être certifié et assuré, conformément aux articles R 271 - 1-2 et 3 du code de l'Habitation et de la Construction, et disposer des moyens en matériel et en personnel pour la réalisation et la rédaction de diagnostics techniques immobiliers. J'atteste également par la présente, n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les diagnostics.

EXPIM
Diagnostics Immobiliers
231 rue Marcadet - 75010 - PARIS
Tél : 06.31.20.07.77 - Fax : 01.47.60.36.23
SAS au Capital de 7.500 €
RCS PARIS 499 017 0C4 - Code NAF : 7112B

Dan BALLOUKA

«.

CERTIFICAT

DE COMPÉTENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Dan BALLOUKA

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2134 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 28/09/2021 au 27/09/2028

Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et de certification des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 25 mars 2019

Diagnostic amiante sans mention du 12/06/2019 au 11/06/2024

Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des personnes exerçant l'activité d'opérateur de diagnostic et de certification de l'état de conservation des matériaux et produits contrôlés et de certification des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 25 mars 2019

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 06/11/2019 au 05/11/2024

Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des personnes exerçant l'activité de diagnostic et de certification de l'état de conservation des matériaux et produits contrôlés et de certification des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 25 mars 2019

Diagnostic de performance énergétique du 01/03/2019 au 29/02/2024

Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des personnes exerçant l'activité de diagnostic et de certification de l'état de conservation des matériaux et produits contrôlés et de certification des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 25 mars 2019

Etat de l'installation intérieure de gaz du 30/11/2021 au 29/11/2028

Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des personnes exerçant l'activité de diagnostic et de certification de l'état de conservation des matériaux et produits contrôlés et de certification des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 25 mars 2019

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 06/09/2019 au 05/09/2024

Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des personnes exerçant l'activité de diagnostic et de certification de l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L271-4 et suivante, R271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de certificat n'a été apportée par l'organisme de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient prudemment saisis.



Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 30/11/2021



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
[sur www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

La non-réception de ce document ou l'usure de ce document est considérée comme une invalidation.

DEKRA Certification SAS - www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson - France

Votre Agent Général
M LETORT HERVE
53 RUE JEAN JAURES
92800 PUTEAUX
④ 0147738791



Assurance et Banque

B 0149 06 03 40
N'ORIAS 10 054 199 (HERVE
LETORT)
Site ORIAS www.orias.fr

SASU ,EXPIIM
231 RUE MARCADET
75018 PARIS

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le 01/12/2017

Vos références

Contrat
10087965604
Client
269540687

Date du courrier
03 Janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
EXPIIM

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10087965604 ayant pris effet le 01/12/2017.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS : DPE - GAZ - ELECTRICITE - LOI CARREZ -
TERMITES - AMIANTE ET PLOMB.

L'ASSURE PEUT REALISER DES ETATS DES LIEUX LOCATIFS D'ENTREE ET DE SORTIE
POUR LE COMPTE D'AGENCE IMMOBILIERES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2022 au 01/01/2023 et ne peut engager l'assureur
au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références
Contrat
10087965604
Client
269540687

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France JAHD. S.A, au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 057 460-AXA FrancB Vie. S-A au capital de 437 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris, TVA Intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD MutuaWa. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 TVA Intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie al de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA Intracommunautaire n° FR 43 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI - sauf pour les garanties poncées par AXA Assurance l'arxe Aijrara

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

169 BOULEVARD SAINT-GERMAIN 75006 PARIS

Adresse: 169 boulevard Saint-Germain 75006
PARIS
Coordonnées GPS: 40 854111, 2.331095
Cadastral: Bl 40

Commune: PARIS
Code Insee: 75106

Référence d'édition: 1890502
Date d'édition: 20/07/2022

Vendeur-Bailleur:
M. [REDACTED]
Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

57 BASIAS. 0 BASOL 1 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prévention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la séismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Mouvement du terrain	NON	Mouvement de terrain	Approuvé	25/02/1977
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	25/02/1977
		Mouvement de terrain	Approuvé	19/03/1991
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	19/03/1991
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Sms	Approuvé	15/07/2003
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine	Approuvé	19/04/2007
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Technologiques		

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/PJPJE>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
N° 2012159-0001 du 07/06/2012 Mis à jour le
2. Adresse code postal ou Insee commune PARIS
169 boulevard Saint-Germain 75006

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN				Oui	Non X
prescrit	anticipé	approuvé		date	
inondation	cruue torrentielle	remontée de nappe		avalanches	
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique		faux de forêt	
séisme	volcan	autres			

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM				Oui	Non X
prescrit	anticipé	approuvé		date	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :				Oui	Non X
mouvements de terrain				autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé				Oui	Non X
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :				Oui	Non X
effet toxique	effet thermique	effet de surpression		Oui	Non X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé				Oui	Non X

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé dans le secteur d'expropriation ou de délaissage

L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en				
zone 1 X très faible	zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)				Oui	Non X
--	--	--	--	-----	-------

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire A potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3				Oui	Non X
--	--	--	--	-----	-------

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:				Oui	Non X		
Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:				zone D faible	zone C modérée	zone B forte	zone A très forte

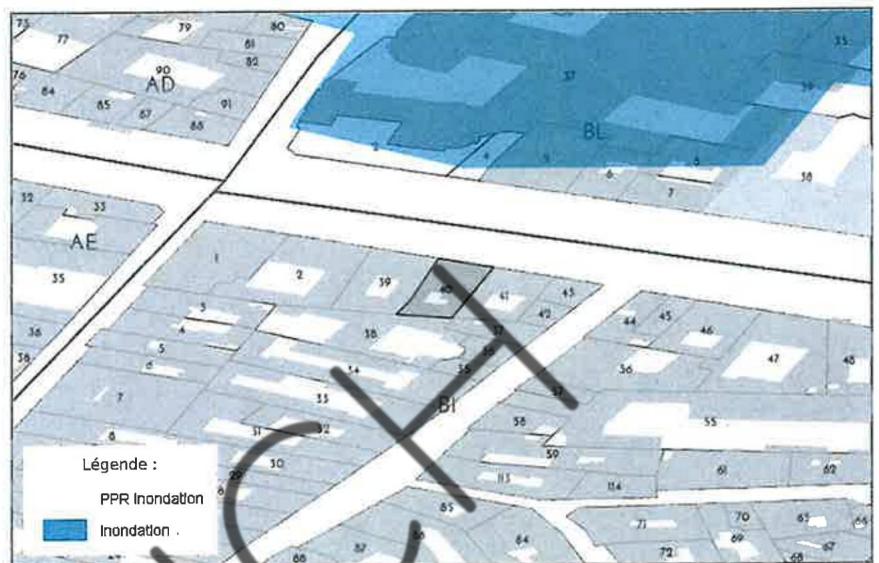
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente				Oui	Non
vendeur / bailleur	date / lieu	M. [REDACTED]	acquéreur / locataire		
20/07/2022 / PARIS					

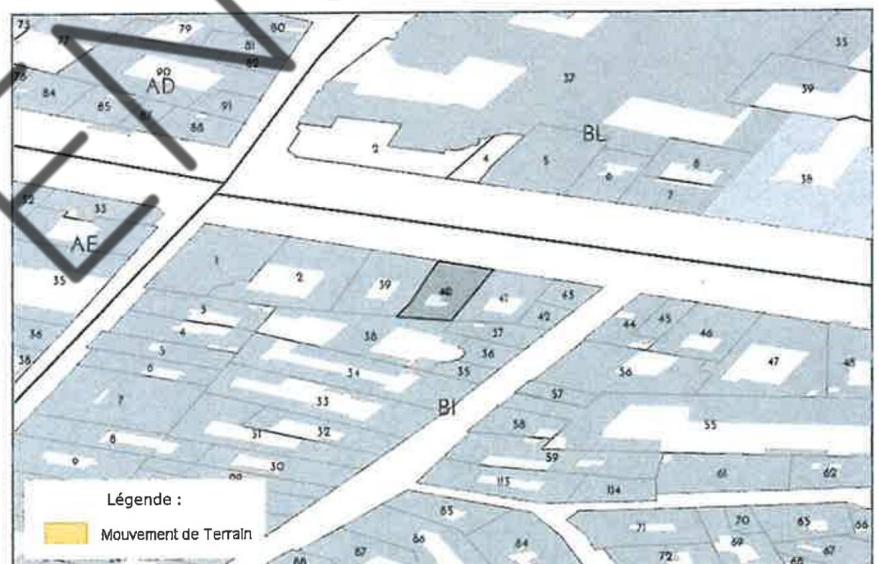
Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L 125-5, L125-6 et L 125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2010

2/10

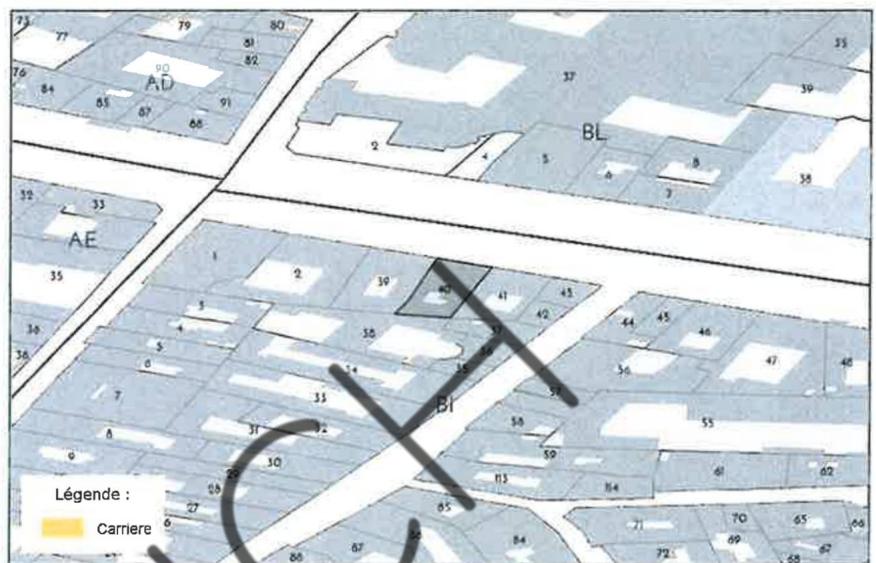
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



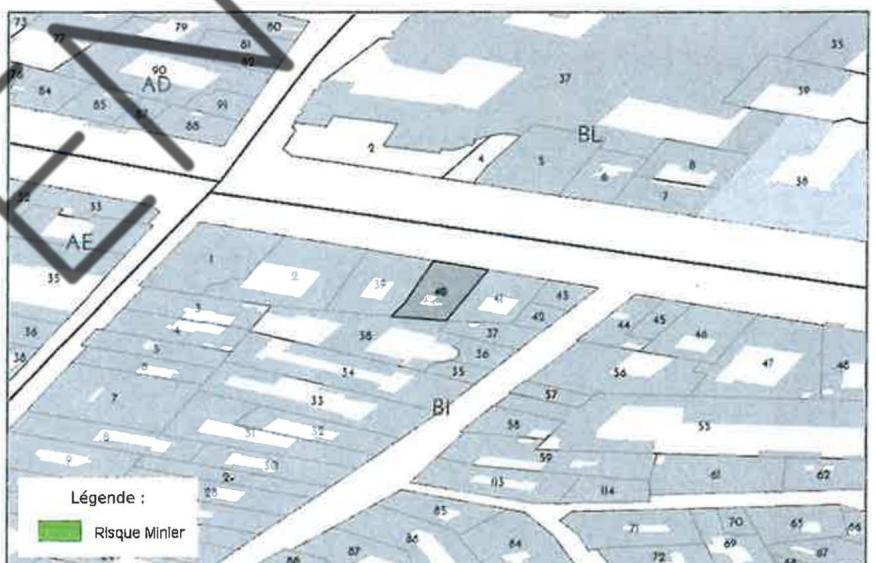
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



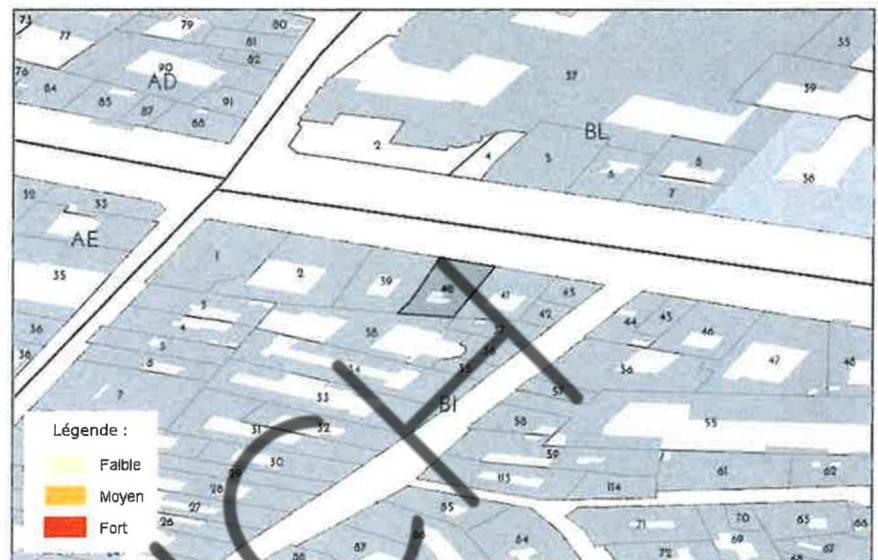
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



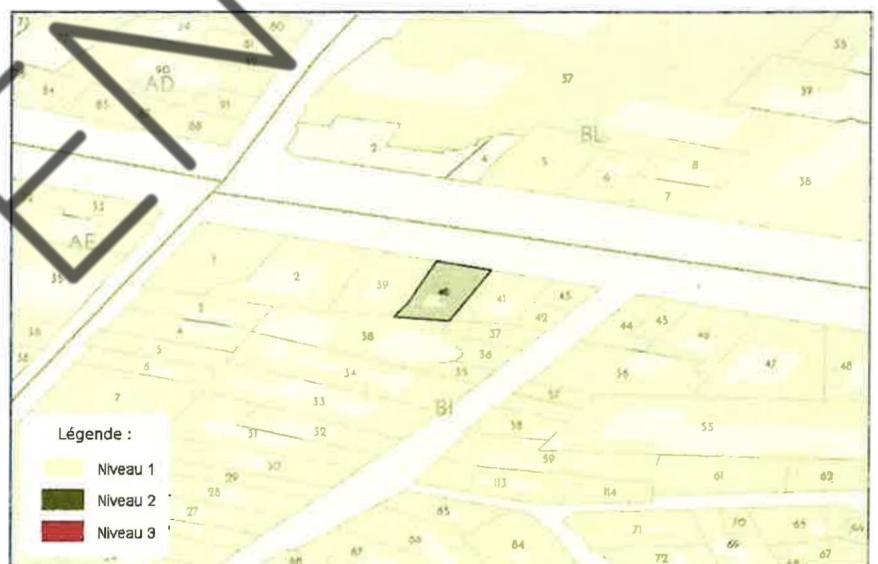
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



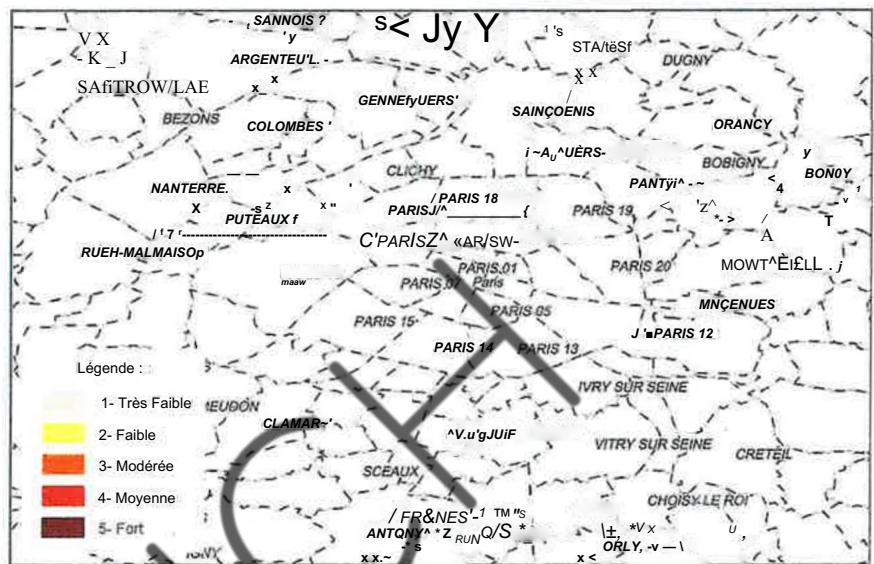
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



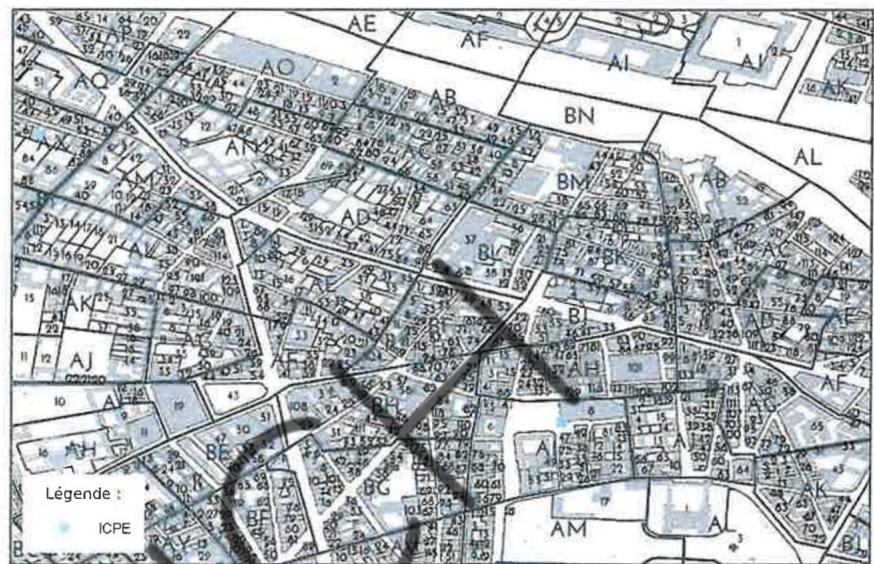
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



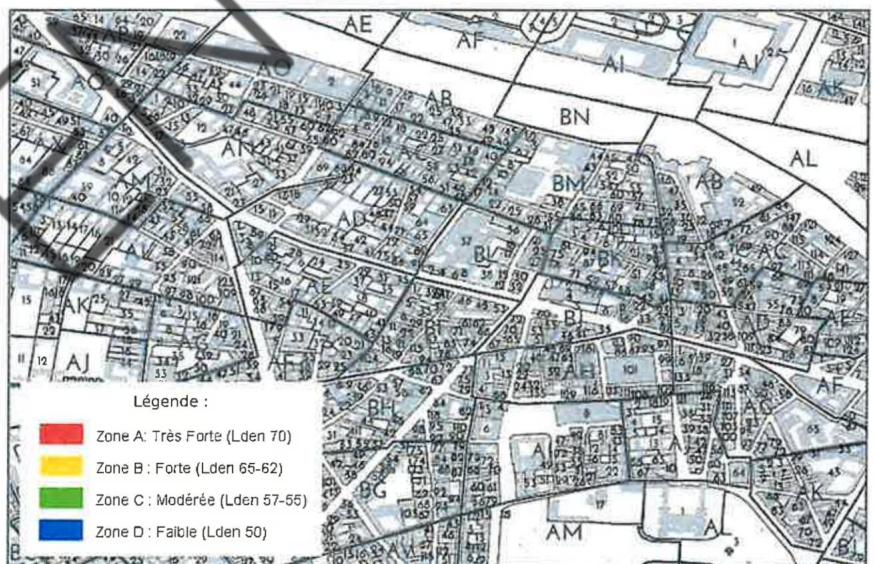
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social. Activité. Adrasto	Distance
IDF7S03965	parc concédé saint germain des près/ vinci park., 169 boulevard saint germain paris 6e arrondissement (75106)	2 mètres
IDF7S06097	parking (concédé) des saints peres / siège du parking du bd st germain., 169 boulevard saint germain paris 6e arrondissement (75106)	2 mètres
IDF7503659	éditions georges visat et compagnie, 13 rue dragon paris 6e arrondissement (75106)	83 mètres
IDF7502701	imdycur, fonderie de caractères, 20 rue dragon paris 6e arrondissement (75106)	69 mètres
IDF7500510	institut normal adeline désir, dépôt de liquides inflammables, 50 rue rennes (de) paris 6e arrondissement (75106)	133 mètres
IDF7508329	le bobinage moderne, ateliers de construction de machines électriques, réparations, 3 rue sabot paris 6e arrondissement (75106)	136 mètres
IDF7502719	dameron. carrosserie, 25 rue dragon paris 6e arrondissement (75106)	150 mètres
IDF7507387	université rene descartes paris v - centre universitaire des saints-pères., 45 rue saints peres paris 6e arrondissement (75106)	160 mètres
IDF7502720	dameron. carrosserie, 31 rue dragon paris 6e arrondissement (75106)	173 mètres
IDF7502672	imprimeries reunies, ex motteroz, imprimerie, 64 rue rennes paris 6e arrondissement (75106)	177 mètres
(DF7500634)	librairies-imprimeries reunies, ex quant a et cie, ex claye, imprimerie, typographie, 7 rue saint-benoit paris 6e arrondissement (75106)	178 mètres
IDF7502718	l'ktt et cartier, ex lenegre, brochage et reliure, 35 rue bonaparte paris 6e arrondissement (75106)	206 mètres
IDF7508325	blonchot, couleurs fines, 38 rue bonaparte paris 6e arrondissement (75106)	211 mètres
IDF7503580	pressing, blanco pressing., 1 bis rue gozlin paris 6e arrondissement (75106)	219 mètres
IDF7502678	lemercier, imprimerie, 55 rue four pari 6e arrondissement (75106)	231 mètres
IDF7502721	façon (simon), imprimerie, 1 rue ciseaux paris 6e arrondissement (75106)	241 mètres
IDF7501029	didot firmin, ex firmin didot et cie, ex didot firmin freres et cie, ex didot firmin freres, ex didot firmin pere et fils, imprimerie, fonderie, fabrique d'encre, 56 rue Jacob paris 6e arrondissement (75106)	245 mètres
IOF7SOHO0	engolmann et graf, imprimerie, lithographie, 12 rue abbaye paris 6e arrondissement (75106)	245 mètres
IDF7501028	mole jeune, fonderie de caractères pour imprimerie, 4 rue madame paris 6e arrondissement (75106)	250 mètres
IDF7508275	duchemlin, imprimerie, typographie, 7 rue ciseaux paris 6e arrondissement (75106)	252 mètres
IDF7502667	chardon aine (Charles) (maisons chardon aine et chardon jeune réunies), imprimerie, 10 rue abbaye paris 6e arrondissement (75106)	259 mètres
IDF7502671	martinet (emile), imprimerie, 30 rue jacob paris 6e arrondissement (75106)	281 mètres
IDF7500637	x.vallant et cie, fabrique de produits pharmaceutiques, 19 rue jacob paris 6e arrondissement (75106)	294 mètres
IDF7500631	renouard ph. et cie ex chamerot et renouard, ex chamerot g., ex laine et huard, imprimerie, 19 rue saints-pères paris 6e arrondissement (75106)	309 mètres
IDF75Q8311	sté d'édition et de publicité, imprimerie, typographie, 19 rue saints-pères paris 6e arrondissement (75106)	309 mètres
IDF7504869	pdf-gdf • agence saint germain., 76 rue rennes paris 6e arrondissement (75106)	317 mètres
IDF7508273	imprimerie administrative centrale, imprimerie, typographie, lithographie, 8 rue furstenberg paris 6e arrondissement (75106)	328 mètres
IDF7508284	badin, imprimerie, typographie, 24 rue canettes paris 6e arrondissement (75106)	333 mètres
IDF7500626	levé, atelier d'arts graphiques et imprimerie, 71 rue rennes paris 6e arrondissement (75105)	333 mètres
1DF7502682	levé, ex goupy et jordan, ex goupy, imprimerie, 71 rue rennes paris 6e arrondissement (75106)	333 mètres
IDF7508306	lé générale d'imprimerie et d'édition, imprimerie, typographie, 71 rue rennes paris 6e arrondissement (75106)	333 mètres
IDF7508317	greux radenez, imprimerie, typographie, 13 rue sèvres paris 6e arrondissement (75106)	344 mètres
IDF7503845	parc st sulpice (concédé) / sogeparc-société elf france., B place saint sulpice paris 6e arrondissement (75106)	350 mètres
IOF75Q8286	imprimerie de la cour d'appel, imprimerie, typographie, 1 rue cassette paris 6e arrondissement (75106)	354 mètres
IDF7502722	de berny et cie, ex lauren et deberry, fonderie de caractères, 17 rue visconti paris 6e arrondissement (75106)	356 mètres
IDF7502647	munier, imprimerie, taille douce, 40 rue buc paris 6e arrondissement (75106)	363 mètres
IDF7502698	engcbschaek. atelier de reliure, 18 rue visconti paris 6e arrondissement (75106)	364 mètres
IDF7508295	escaret (r.-a.), imprimerie, typographie, 2 rue cardinale paris 6e arrondissement (75106)	365 mètres
IDF7508268	isai, imprimerie, taille douce, 6 rue bourbon-le-château paris 6e arrondissement (75106)	372 mètres
IDF7508270	cro-x m., imprimerie, taille douce, 3 rue jacob paris 6e arrondissement (75106)	384 mètres
IDF7509237	andillon. imprimerie, typographie, 7 rue cassette paris 6e arrondissement (75106)	403 mètres
IDF7505941	met habillon., 18 rue habillon paris 6e arrondissement (75106)	410 mètres
IDF7506331	sanpag., 6 rue clement paris 6e arrondissement (75106)	412 mètres
IDF7508290	imprimerie administrative luata, imprimerie, typographie, 2 rue échaudé paris 6e arrondissement (75106)	418 mètres
IDF7508300	missioith-, imprimerie, typographie, a rue mézières paris 6e arrondissement (75106)	421 mètres
IDF7508260	soulas g., imprimerie, lithographie, offset, 54 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	422 mètres
IDF7508289	hber, imprimerie, typographie, 4 rue clément paris 6e arrondissement (75106)	425 mètres
IOF7502676	leval (sté des imprimeries), ex campiomont et cie, ex lemercier, imprimerie, typographie, offset, 57 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	432 mètres
IDF7503571	pressing de la rue de seine., 67 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	432 mètres
IDF7502G75	grandpiorrc, ex akar, ex bizot et akar, ex bizot-akar et cie, ex bonnar, ex vaudore, fonderie et fabrique d'appareils à gaz, 43 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	443 mètres
IDF7501025	fonderie générale des caractères français et étrangers (fonderies reunies d'everat, firmin didot, mole, tarbe, crosnier, lion et laboulate frères), ex tarbe, fonderie de caractères pour imprimerie, 30 rue madame paris 6e arrondissement (75106)	463 mètres
IDF7500627	poussielgue, ex poussielgue rusand et fils, ex poussielgue et gigord, atelier d'orfevrerie religieuse, bronze et chasublerie, 15 rue cassette paris 6e arrondissement (75106)	486 mètres
IDF7503386	ldv press de l'odeon, société., 91 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	407 mètres
IDF7508315	macabn (fils), imprimerie, typographie, 76 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	492 mètres
IOF7502685	testu et massin, ex dopter, imprimerie, 29 rue madame paris 6e arrondissement (75106)	496 mètres
IOF7500625	levé, ex lederc (jules), ex lederc (adrien) et cie, imprimerie, 17 rue cassette paris 6e arrondissement (75106)	497 mètres
IDF7502664	malic bachelier, ex bachelier, imprimerie, 10 rue seine paris 6e arrondissement (75106)	497 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES **SOL**

Cette	Raison social, Activité, Adressa	Oistanco
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Coda	Raison social, Activité, Adresse	Distança
65.6220	[monnaie de paris, paris 06,75006	[437 mètres



Ministère du Développement Durable
Préfecture : Paris
Commune : PARIS

Déclaration de sinistres
indemnisés
en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble
169 boulevard Saint-Germain
75006 PARIS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	27/07/2010	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr